

# LA CORDÉE

Le journal qui donne une âme à ma vallée

## Les dessous de nos paroisses !

Chers amis,

Voici un petit supplément qui en surprendra peut-être quelques uns, qui en dérangera peut-être d'autres mais qui en intéressera sûrement plus d'un !

Nous allons, ici, vous parler finances. "Encore" me direz vous et vous aurez raison puisque nous vous avons déjà parlé des finances paroissiales dans l'un

de nos précédents numéros. Chaque année, nous vous expliquons le fonctionnement financier de nos paroisses ainsi que celui de La Cordée. Alors, pourquoi vous en reparler ? Tout simplement parce que c'est l'argent que vous nous donnez que nous gérons, parce que vous nous faites confiance et que nous avons des comptes à vous rendre tout comme nous avons des comptes à rendre au diocèse !

Ce document a donc pour but d'éclairer quelques

unes de vos interrogations, mais également de vous présenter nos actions, nos difficultés, ainsi que nos divers besoins. Nous vous en souhaitons une bonne lecture, s'il reste des points d'incompréhension, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, vous savez où nous trouver !





# Bilan des comptes 2017

Voici les chiffres transmis par Mme Fabienne SANCHEZ, responsable diocésaine chargée des finances des paroisses, lors de sa venue en mars dernier. Elle donne également quelques précisions quant au fonctionnement de nos paroisses.

## La Cordée

Comme vous pouvez le constater, La Cordée se porte bien mais l'équilibre est fragile (résultat créditeur en baisse par rapport à 2016). Voilà pourquoi l'organisation de notre loto annuel est indispensable, puisqu'il nous permet à lui seul de trouver cet équilibre !

Il ne faut donc continuer à chercher de nouveaux lecteurs (qui nous enverrons leur bon de soutien) et veiller à la réussite de notre loto annuel !

**Nous sommes tous les ambassadeurs de ce lien que représente La Cordée et nous comptons sur vous pour faire connaître votre journal.**

### Dépenses :

- 69% = subventions (salaires,...)
- 25% = impression, envois,...
- 3% = frais généraux (banque,...)
- 3% = loto

### Recettes :

- 85% = bons de soutien
- 14% = loto
- 1% = dons

**Résultat 2017 : 2415 €**



**Dépenses 2017 : 27943 €**      **Recettes 2017 : 30358 €**

**Grâce à vous en 2017 : + 2415 €**



**Dépenses 2017 : 37385 €**      **Recettes 2017 : 29352 €**

**Malheureusement en 2017 : - 8033 €**

Campan participe à la vie du Secteur paroissial et rembourse à Bagnères par exemple une partie des salaires qui impactent sa vie pastorale (indemnité au Carmel, salaire de la responsable du catéchisme et secrétaire) mais ce ne sont pas ces dépenses là les plus importantes comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessus ! Les principales ressources sont les quêtes paroissiales, le casuel (cf définition p6, -14.32% par rapport à 2016), les cierges (-13.67% par rapport à 2016) et autres dons ne représentent que 29 352€ de recettes contre 37 385€ de dépenses. Plus de dépenses que de recettes = un résultat négatif !

## Campan

Le bilan financier 2017 de Campan a un profil plus ennuyeux. Depuis plusieurs années, le solde comptable de Campan est négatif même si le compte bancaire reste créditeur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire tout simplement que les dépenses augmentent d'année en année alors que, les recettes diminuent également d'années en années aussi !

### Dépenses :

- 28% = frais généraux (photocopieurs, déplacements,...)
- 23% = amortissements
- 19% = participation divers salaires (secrétaire, religieuses)
- 13% = énergie (eau, électricité)
- 9% = participation à la vie diocésaine
- 4% = achats divers pour le culte (cierges,...)
- 3% = immobilier (toiture chapelle de La Mongie)

### Recettes :

- 44% = quêtes paroissiales
- 36% = obsèques, mariages, baptêmes
- 19% = cierges et lumignons
- 1% = dons

**Résultat 2017 : - 8033 €**



## Je peux ou je peux pas ?

Très régulièrement, il est rappelé que nos comptes (bancaires et comptables) sont contrôlés par un commissaire aux comptes : nous ne pouvons pas faire n'importe quoi puisque nous devons obéir à la législation française (notamment la loi de 2005 qui nous impose de fonctionner quasiment comme une entreprise) et que nous sommes supervisés. Ceci explique pourquoi nous semblons si administratifs sur certains points. Nous engageons tous notre responsabilité dans la gestion de nos paroisses.

Chaque rentrée ou sortie d'argent doit être justifiée. Qu'est-ce que cela veut dire ? Nos paroisses ne vendent rien et ne vivent que de dons : l'argent qui est mis dans le panier de la quête ou dans le tronc des cierges est une offrande... ce que les familles donnent à l'occasion d'un sacrement (baptême, mariage,...) ou d'un enterrement, est également une offrande. Ceci veut donc dire que les gens donnent ce qu'ils veulent et/ou ce qu'ils peuvent. Ces dons sont tous identifiés et saisis en comptabilité.



### CAS PRATIQUE

Une famille fait un don pour fleurir l'église, cette somme exacte doit être identifiée et enregistrée sur les comptes comptable et bancaire. Il est absolument hors de question de prendre cette somme d'argent et d'aller chez la fleuriste acheter les fleurs ! Il faut aller chez la fleuriste, faire établir une facture qui sera adressée à la paroisse et qui la réglera elle-même. Ceci vaut pour toutes les paroisses, quelle qu'en soit la taille ! Sans cela, si l'argent donné ou sorti n'est pas tracé dans la comptabilité paroissiale et donc diocésaine, cela veut dire qu'il y a une caisse noire et ceci est passible de correctionnelle ! Soyons vigilants...

# Bilan des comptes 2017

## Bagnères-de-Bigorre/Pouzac



Le bilan comptable fait ressortir un déficit de -10000€. Qu'est-ce que cela signifie ? Tout d'abord, pas de panique : il y a de l'argent sur le compte bancaire ! Hélas, il y a tout simplement plus de dépenses que de recettes ! Comme nous vous l'avons indiqué dans La Cordée n°50, il y a environ 400€ de dépenses par jour pour cet ensemble paroissial (soit plus de 2800€ par semaine) alors que les recettes ne couvrent pas cette somme, évidemment !

### Quelle sont les grandes dépenses ?

Evidemment, la masse salariale vient en tête : 4 salariées pour 2017 (la secrétaire, la responsable du catéchisme du primaire, l'employée toutes mains, et la chargée des réseaux sociaux dont le poste n'est pas reconduit en 2018) ainsi que l'indemnité mensuelle reversée au Carmel et qui entre dans cette catégorie de dépenses. Puis arrivent les frais généraux et l'énergie (près de 6000€ rien que pour l'électricité de l'église de Bagnères !)... A noter que l'aumônerie du collège public n'entre pas dans la comptabilité des paroisses contrairement au catéchisme des écoles primaires publiques ou à l'Accueil Notre-Dame.

### Quelles sont les grosses recettes ?

Evidemment, les "grosses" recettes sont les diverses quêtes paroissiales, puis les divers remboursements (par exemple La Cordée paie 50% du salaire de la secrétaire !), le casuel (les fameux 51€ expliqués page 6), ... les loyers perçus par l'Accueil Notre-Dame (5400€ de loyers pour 3153€ d'impôts !)...

Les dépenses pour 2017 s'élèvent donc à 163 432€. De manière générale, les dépenses ne sont pas en grosse augmentation (4% de plus par rapport à 2016) ce qui prouve une bonne gestion.

Les recettes pour 2017 s'élèvent donc à 153 415€. C'est là la partie inquiétante car autant nous pouvons essayer de maîtriser les dépenses autant il nous est impossible d'augmenter les recettes ! D'ailleurs, les recettes 2017 sont en diminution de 6% par rapport à 2016 ! Plus aucune commune ne verse l'indemnité de gardiennage, les quêtes lors des obsèques chutent tout comme les inscriptions au catéchisme, les offrandes des cierges ou l'activité de l'Accueil Notre-Dame...

|         |         |
|---------|---------|
| 10177 € | 12558 € |
| 10324 € | 18554 € |
| 16277 € | 20407 € |
| 18989 € | 24680 € |
| 41813 € | 36312 € |
| 61421 € | 35525 € |

Dépenses 2017 :  
163432 €

Recettes 2017 :  
153415 €

Malheureusement en 2017 : - 10017 €

### Dépenses :

- 38% = masse salariale
- 26% = frais généraux
- 12% = énergie
- 10% = amortissements
- 6% = achats divers pour le culte (cierges, fleurs, vêtements liturgiques,...)
- 6% = participation à la vie du diocèse
- 2% = immobilier (Accueil Notre-Dame)
- 1% = frais liés au catéchisme des enfants des écoles primaires

### Recettes :

- 23% = quêtes paroissiales
- 24% = remboursements (La Cordée, diverses paroisses,...)
- 16% = obsèques, mariages, baptêmes ("casuel")
- 13% = autres recettes (dons liés à l'activité de l'Accueil Notre-Dame)
- 12% = cierges et lumignons
- 7% = dons
- 4% = revenus des immeubles (Accueil Notre-Dame)
- 1% = cotisations liées au catéchismes des enfants du primaire

Résultat 2017 : - 10017 €

## Quêtes et collectes diverses

En ce qui concerne les quêtes et les diverses sommes d'argent qui sont données à nos paroisses, une mise en garde est renouvelée en ce qui concerne la collecte de celles-ci.

### Quelques règles de bases sont à prendre en considération :

- 1/ ne jamais lever un tronc ou une quête quelconque seul (au minimum 2 adultes en évitant les couples si possible)
- 2/ mettre l'argent en sécurité le plus rapidement possible et éviter de l'amener chez soi
- 3/ comptage de ces dons toujours à plusieurs personnes

### Pourquoi de telles précautions ?

Il ne s'agit pas d'un manque de confiance mais plutôt de protéger les paroissiens qui manipulent l'argent. Imaginons qu'un bénévole ramène la quête du dimanche chez lui et qu'il se fasse cambrioler, que se passerait-il ? Et s'il lui arrive un souci de santé et doit être hospitalisé ? Certes, toutes les hypothèses sont ouvertes et tous les risques ne seront jamais mis de côté mais essayons d'en éloigner le plus possible avec un minimum d'organisation.

## Petits rappels rapides

1/ une paroisse n'a aucune existence juridique : elle est une "branche" d'une association "dirigée" par un évêque (association loi 1905)

2/ un curé est nommé responsable d'une ou plusieurs paroisses, il en est le responsable, il est également affectataire de ce lieu de culte (rien ne peut ni ne doit se passer sans qu'il n'en ait connaissance ni donné l'accord : concerts, autres manifestations, mobilier déplacé, jeté ou acheté,...)

3/ aucune subvention n'est attribuée à une paroisse ni par l'État ni par le diocèse et encore moins par le Vatican

4/ les charges financières d'une paroisse sont à assurer par elle-même (sauf cas particulier)

# Actions 2018

## Comment remédier à cette situation ?



### Continuer à surveiller et serrer les dépenses...

En clair, il s'agit encore une fois de faire des économies. Dans notre Secteur, elles passent nécessairement par une mutualisation des moyens et des services. Pour mieux comprendre les choses, voici un exemple de mutualisation des moyens que nous venons de mettre en place avec l'accord des 3 curés des lieux (les abbés AMBROSI, LACAZE et MÉRILLON) et à la collaboration de Francis CLAVERIE (référént administratif et financier de l'ensemble paroissial de Gerde-Campan) et de Pierre GARDERES (responsable administratif et financier de l'ensemble paroissial de Bagnères et du Secteur du Haut-Adour) : les photocopieurs.

### ...et augmenter les recettes...

Nous sommes souvent gênés de faire une quête pour le chauffage ou de demander de l'argent pour ceci ou pour cela... Comment "demander" de l'argent alors que le coût de la vie augmente, que tout le monde a des difficultés pour joindre les deux bouts, que l'on est tellement sollicité par des associations et autres organismes tout aussi méritoires qu'une simple paroisse ?

Au niveau du Denier de l'Église, voici ce que dit notre diocèse : "Nous sommes tous effectivement de plus en plus sollicités par des appels aux dons pour des causes diverses et souvent très utiles. Mais, en tant que catholiques, nous ne devons pas oublier que la participation au Denier de l'Église est essentielle et prioritaire. Subvenir aux besoins de l'Église n'est pas un geste de générosité envers l'une des innombrables œuvres de bienfaisance à laquelle nous donnerions notre préférence. C'est notre responsabilité de catholique. Avant de donner à l'extérieur, un père de famille veillera à ce que ses enfants vivent correctement. La grande famille des catholiques a aussi des besoins matériels et compte sur notre contribution. Est-ce bien normal que plus de 80 % des catholiques qui donnent à des œuvres ne donnent pas au Denier ?"

Un prêtre de notre diocèse, en début d'année, écrivait : "Le Nouvel An, est l'occasion d'examiner et de rajeunir nos vieilles habitudes : ...Lundi j'achète ma baguette... 1 € ; mardi j'achète ma baguette... 1 € ; Dimanche je vais à la messe et je reçois gratuitement le pain de la vie éternelle ; joie ! c'est le moment de faire une offrande pour ce don d'amour sans prix. Au Temple, avec Jésus bébé, Marie et Joseph ont fait l'offrande des pauvres à Dieu : deux tourterelles. Pour cette nouvelle année serait-ce trop d'offrir à chaque eucharistie au moins... deux tourterelles, en reconnaissance pour le don infini que Jésus me fait de venir habiter mon cœur ?"

## Les photocopieurs

Jusqu'à présent, il y avait un photocopieur à Pouzac, un à Bagnères et deux à Campan, avec trois fournisseurs différents et des tarifs divers allant du simple au double ! Une offre de marché a été lancée. Voici l'aboutissement : Pouzac et Bagnères ont changé de photocopieur et Campan n'en garde qu'un ! L'économie se fera sur le contrat d'entretien ainsi que sur le prix des copies qui seront identiques pour les trois machines. L'économie cumulée pour les trois paroisses devrait avoisiner les 2000€ sur une année !

Des actions similaires seront menées sur un maximum de contrats.



En se dépouillant, le fidèle participe simultanément à sa propre édification et à celle de l'Église

En ce qui concerne les quêtes, vous avez déjà pu voir cette affiche fort à propos... Nous, cette année, nous préférons vous proposer de nous aider au financement d'un projet. Vous trouverez dans ce document, la présentation d'un projet paroissial de Secteur. Si vous souhaitez nous aider financièrement et si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal, cela est possible à partir d'un montant égal ou supérieur à 50€ mais quel que soit votre don, aussi petit vous semble-t-il, il est important et même vital pour nous ! Et si vous n'avez pas les moyens de nous aider financièrement, parler de ces projets autour de vous et nous aider à trouver des financements, c'est aussi et déjà une façon de nous aider ! D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre soutien !



# Projet 2018-2019

Nos paroisses ont des besoins financiers plus ou moins importants. Parmi eux, le financement de l'Accueil Notre-Dame.

## L'Accueil Notre-Dame

Cet établissement est la maison paroissiale de notre Secteur (Bagnères, Campan, Pouzac).

### Son but

Accueillir les pèlerins des chemins de Saint-Jacques, les membres de personnes hospitalisées pour une longue durée mais aussi diverses activités paroissiales telles que le catéchisme, l'aumônerie des jeunes, etc...

### Sa rénovation

Bâti dans l'entre deux guerres, l'Accueil Notre-Dame a bénéficié d'évolutions et de rénovations successives.

Depuis 2014, nous avons entamé une rénovation globale et de mise aux normes d'accueil. La cuisine, les huisseries, peintures, une partie de la toiture, la centrale d'incendie,... ont déjà bénéficié de tout cela.

Le financement a été pour partie paroissial (60000€ pour Bagnères et Campan) et pour partie diocésain (prêt de 50000€).

Plusieurs chantiers sont encore à venir : le bloc sanitaire (assainissement, relooking,...) Mais le plus important demeure la toiture !

### Urgence

Les professionnels contactés indiquent clairement qu'il faut agir dans les 2 ans. Mais le devis est de 66000€ !



## C'est donc là votre priorité

*Nous avons besoin de votre aide pour continuer à faire vivre ce lieu, à accueillir pèlerins et familles, mais aussi le catéchisme et les autres activités paroissiales.*



### UNE DÉDUCTION FISCALE AVANTAGEUSE

Si vous êtes assujéti à l'impôt sur le revenu, vous pouvez déduire 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple :



### UNE DÉDUCTION FISCALE AVANTAGEUSE

Si vous donnez au titre du mécénat d'entreprise, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur les sociétés égale à 60 % du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires de votre entreprise.



## SAUVONS L'ACCUEIL NOTRE-DAME !

À retourner avec votre règlement à l'ordre de "ADTL" à l'adresse suivante :  
Secrétariat paroissial du Haut-Adour 13 rue Pasteur 65200 BAGNÈRES-DE-BIGORRE



OUI, je souhaite faire un don pour les travaux à l'Accueil Notre-Dame

Non, je ne souhaite pas faire un don pour l'Accueil Notre-Dame mais pour un autre but paroissial (merci de préciser) :

Mme  M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Je donne :  en numéraire

par chèque à l'ordre de "ADTL" / n° de chèque :

Mon don dépasse 50€ et je souhaite recevoir un reçu fiscal

Montant de mon soutien : \_\_\_\_\_ €

# Les grandes ressources de l'Église

## Le Denier de l'Église



**Le Denier**

**Diocèse de Tarbes  
et Lourdes**

Le Denier de l'Église est une libre participation annuelle des catholiques d'un diocèse. Il est destiné à assurer la vie matérielle des prêtres, la rémunération de laïcs salariés en mission dans l'Église

et la formation des séminaristes. Tout l'argent est collecté par le diocèse puis reversé aux diverses personnes concernées (dans notre secteur, cela concerne une partie du salaire de la responsable de la catéchèse et de la responsable de l'aumônerie du collège ; cela concerne aussi nos prêtres : tous actuellement à la retraite, un complément leur est versé afin qu'ils aient sensiblement la même somme soit 550€/mois).

## Le casuel



Il s'agit de l'offrande faite à la paroisse lors d'un mariage, d'obsèques... bref, lors des grands moments de la vie des catholiques ! L'offrande conseillée de 120€ est reversée de la manière suivante : 17€ au célébrant (dont 3€ sont reversés au diocèse ; pour un mariage ou des obsèques, le célébrant ne « touche » donc que 14€), 51€ pour la paroisse et 52€ pour le diocèse.

### **Optimisme**

Un prédicateur dit à un de ses confrères :

- Hier à la messe j'ai prêché avec force en disant que les riches doivent aider les pauvres.
- Et as-tu convaincu tes auditeurs ?
- J'ai convaincu les pauvres.



## Les offrandes de messe

C'est une intention de prière et un geste de partage. On "fait dire une messe" pour un défunt, un malade, des noces d'or, un nouveau baptisé... le montant de l'offrande conseillée est de 17€ qui est destinée au prêtre mais qui doit également en reverser 3€ au diocèse. Petite précision : lorsque plusieurs intentions sont mentionnées au cours d'une même messe, le prêtre célèbre dans la semaine qui suit une messe pour chacune des personnes mentionnées.



## Les legs

L'Église est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie totalement exonérés de droit de mutation.

## La quête



Elle est vitale pour les paroisses car elle sert à couvrir les divers frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité, les différentes activités paroissiales, et chez nous, même les salaires ! L'argent donné lors de la quête ne va pas dans la poche de Mr le curé ! Non ! Il est versé sur le compte propre des paroisses !

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de "quêtes impérées" ? En effet, à certaines dates précises, la quête qui est effectuée est reversée intégralement pour un but précis, c'est donc de l'argent qui ne revient pas à la paroisse.



Pour les autres quêtes et autres tronc, l'argent revient donc à la paroisse mais il faut savoir qu'elle a une contribution à reverser au diocèse à hauteur de 11% (en 2017 et 12% en 2018) de ses rentrées exception faite des dons avec un but bien précisé par le donateur (par exemple le soutien au journal paroissial ou pour la rénovation de la chapelle de La Mongie). Dans ce dernier cas, la totalité du don revient à la paroisse qui a obligation de l'utiliser pour le but indiqué.

## Liste annuelle des quêtes impérées

- 1<sup>er</sup> dimanche du mois de janvier (Épiphanie) : pour les églises d'Afrique
- 1<sup>er</sup> dimanche du mois de février : pour les Communications Sociales
- 5<sup>ème</sup> dimanche de Carême : pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
- Vendredi Saint : pour les Lieux Saints
- Pentecôte : pour l'Institut Catholique
- 1<sup>er</sup> dimanche du mois de juillet : pour le Denier de Saint-Pierre
- 2<sup>ème</sup> dimanche du mois d'octobre : pour les Œuvres Pontificales Missionnaires
- 3<sup>ème</sup> dimanche du mois de novembre : pour le Secours Catholique
- Dimanche du mois de décembre (1 fois tous les 3 ans) : pour Pax Christi